

Compte rendu de la réunion du collectif des crèches du 26 Octobre 2004

(16 crèches présentes sur 48)

- 24 dossiers de demande de renouvellement de CES ont été déposés au Conseil Général par Lydie Sospedra en mains propres à Mme Perot. Lydie demande un rendez-vous pour la délégation du collectif (mise en place du comité de travail). Il lui est répondu que la remplaçante de Mme David-Gonord n'arrive que le 2 novembre. Or, il nous paraît être une urgence d'être reçus le plus tôt possible.
- Retour de la réunion autour du projet d'établissement avec les crèches de Montpellier (avec la présence de Mme BORNE).
 - La directrice d'Aniane s'est sentie « méprisée », n'a pas eu l'air d'être prise en compte par rapport à ce qui se passe actuellement au niveau de toutes les crèches associatives de l'Hérault. 5 crèches associatives présentes seulement, après c'étaient des crèches municipales, CCAS...
 - Lydie déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de retour sur le travail en groupe.
 - Mme Borne est sensible à la situation, elle entend les choses et y travaille !
 - 3 médecins de PMI étaient présents.
- 3 crèches vont vers une fermeture en fin d'année : Fabrègues, Saussan et Pignan.
- C'est un problème départemental : les crèches associatives représentent 1/3 des modes d'accueil. Il faudrait un autre tiers supplémentaire pour accueillir tous les enfants.
- Dans l'idée, une lettre commune du collectif devrait être faite sur Montpellier.
- Tous les moyens de sensibiliser l'opinion étant bons, la crèche d'Aniane a écrit un courrier à Gérard Depardieu (propriétaire viticole dans la commune) pour le sensibiliser au problème des crèches associatives afin qu'il puisse passer le message et faire parler de nous !
- Ce soir était prévue une émission sur les crèches, c'est pour cela que France 3 de sa propre initiative a repassé le reportage sur la crèche de Lunel-Viel.
- Le 21 octobre est sorti un CD-ROM initié par la Chambre économique de Montpellier pour la création de crèches inter-entreprises. Il a été financé par l'Europe, le Conseil Général, la Mairie de Montpellier et la CAF de Montpellier !!! Ce sont des directives nationales pour l'investissement mais pas pour le fonctionnement.
- (Ce reportage vu sur France 3 peut être consulté sur leur site internet).
- La CAF n'a pas d'argent à nous donner et finance par ailleurs les crèches privées !!!
- Concernant les réunions de comité de quartiers sur Montpellier, l'accent doit être mis sur l'importance de faire remonter à Mme le Maire présente à ces séances la grande inquiétude des parents utilisateurs ou futurs utilisateurs des crèches associatives de la commune et des environs. Des imprimés de doléances ont été distribués aux parents et leur présence à ces réunions fait un poids. Possibilité de pouvoir prendre la parole et de s'exprimer sur ce qui les touche. Les parents sont des citoyens et doivent exprimer leurs sentiments, leurs convictions.

- Importance donc de mobiliser les parents.
Une réunion est prévue le 2 novembre en centre ville.
- Vendredi 22 octobre est passé un reportage sur TF1 au journal de 13h avec la crèche de Lunel-Viel : topo de la journée à la crèche, 2 mamans se sont exprimées sur leur inquiétude, la fermeture a été exprimée (plus de CES), la question de la pérennisation a été coupée !! Ce qui est ressorti du reportage, c'est qu'il y a un problème de budget qui risque de causer à terme notre fermeture !!
- Une manifestation est prévue demain à Lunel-Viel à 18h30 au sujet de la crèche et discussion avec des membres du Conseil Municipal autour du problème. Des tracts ont été mis dans les boîtes pour sensibiliser la population.
- Une question importante se pose :
Est-ce normal que des crèches ferment dans l'anonymat le plus total ? Nous sommes en danger
- Un plan d'action est proposé (à réfléchir en collectif) :
Ecrire une lettre au nom du collectif à Mr Vézhinet lui demandant de nous fournir les documents expliquant les montants des subventions allouées aux associations du département (avec une lettre recommandée) et si besoin avec l'aide d'un juriste financier (dans le réseau des parents ou employé à défaut par le collectif) nous épulcherons les comptes pour trouver les irrégularités. Cette lettre le fera réfléchir et soit il nous reçoit et nous discutons, soit nous allons au bout de l'affaire.

Le collectif décide de se renseigner auprès du réseau des parents pour trouver un juriste financier. Une autre piste de recherche par les syndicats afin de savoir le coût que cela pourrait représenter mais aussi les enjeux que cela impliquerait d'entamer une telle procédure.

Nous avons besoin d'un minimum de réflexion.
- Budgets 2005 : chaque crèche fait une facture pour les CDD et la donne à sa Mairie. Cela correspond à 64000 euros par an de budget pour la Mairie pour un accueil de 16 enfants.
- Renouvellement d'un contrat CEC à la crèche accroche-cœur.
- ACEPP : prendre contact , lui envoyer un courrier au nom des adhérents du collectif afin de demander un soutien. Sinon les crèches se retirent. L'ACEPP préfère n'avoir qu'un seul interlocuteur et pas avoir affaire à chaque structure.
- Bilan de la réunion de ce soir :
Si le 2 novembre rien n'avance par rapport au rendez-vous pris pour la commission de travail, une personne présente au collectif et ayant des contacts au Conseil Général pourra nous renseigner sur le jour de présence des élus.

Lors de la prochaine réunion qui aura lieu le **mardi 9 Novembre** à 20h30 à **la crèche des Bambins du lez à Montpellier (quartier des Aubes)**, nous déciderons alors en concertation de mettre en place une journée noire de fermeture de toutes les crèches et de faire une action au Conseil Général.